

séries. La série actuelle vise plus de 85 p. 100 des employés déclarés chaque année au recensement des manufactures par presque tous les établissements de l'industrie.

Les chiffres des tableaux 11-14 portent sur tous les employés à salaire et à gages des grandes manufactures durant les semaines de relevé, sauf les commis-voyageurs, les travailleurs à domicile, les femmes de peine et les ouvriers travaillant à de nouvelles constructions. Les propriétaires et les associés sont aussi exclus, ainsi que les employés engagés dans la distribution de produits lorsque les bureaux de vente sont organisés en services séparés. Les heures déclarées comprennent le temps réduit, le temps continu et le temps supplémentaire ainsi que les heures d'absence payées durant les périodes visées par le relevé. Les salaires et gages représentent le gain brut de la semaine avant que soient effectuées les déductions relatives à l'impôt sur le revenu et à l'assurance-chômage et autres déductions; ils comprennent le salaire régulier et les gages touchés pour le travail à l'heure ou à la pièce, les commissions régulières, les gratifications de production ou d'encouragement, le gain provenant de travail supplémentaire, etc. En 1948, la période de relevé a été fixée à la dernière semaine d'octobre; en 1946 et 1947, c'était la dernière semaine de novembre. La modification n'a pas atteint sensiblement les comparaisons, sauf dans le cas de quelques industries saisonnières.

Les tableaux indiquent la moyenne d'heures de travail et le gain moyen des employés à salaire et à gages (hommes et femmes) durant les semaines de relevé en 1946, 1947 et 1948, au Canada, dans huit provinces et dans les principales industries manufacturières, d'après la nouvelle classification normale des industries adoptée par les ministères du gouvernement. Le gain continue d'augmenter au cours de la période de onze mois terminée le 31 octobre 1948, mais pas aussi vivement en général que de 1946 à 1947. La moyenne d'heures de travail accuse peu de changement. Les variations des moyennes provinciales générales se rattachent étroitement à la répartition des travailleurs par industrie. Les facteurs qui influent sur le niveau des salaires dans différentes industries sont: le genre et l'ampleur de l'industrie manufacturière, la proportion de travailleuses, la diversité des occupations, l'influence des saisons, la proportion de travailleurs à temps réduit, à temps discontinu et d'emploi intermittent, la somme de travail supplémentaire, les congédiements et engagements et les absences au cours de la semaine du relevé, ainsi que la situation de l'établissement dans certaines régions où le niveau des salaires tend à s'écarter de la moyenne. Les différences quant au genre et à l'ampleur des établissements particuliers influent également sur le niveau des salaires, de même que les qualités exigées du personnel administratif et professionnel très bien rémunéré, le nombre et l'importance des bureaux principaux et l'organisation du service de distribution.

Le tableau 13 indique la proportion de femmes chez les employés à salaire et à gages déclarés au Canada et dans huit provinces, ainsi que la proportion du gain des femmes par rapport au gain des hommes en novembre 1947 et octobre 1948. Les différences de l'échelle des salaires des hommes et des femmes tiennent non seulement aux taux différents, mais également à d'autres facteurs comme les occupations différentes, la plus forte proportion de femmes dans les industries où le niveau des salaires est plus bas que la moyenne, le fait que les femmes sont en moyenne plus jeunes et moins expérimentées, les heures de travail moins nombreuses et la proportion plus élevée de travail à temps discontinu et d'absences.

Le tableau 14 établit la répartition proportionnelle des employés à gages des deux sexes dans les cinq principaux groupes d'heures de travail durant la dernière